

Les conseillers régionaux Verts se mobilisent pour l'éolien

Les parlementaires examinent actuellement le Projet de loi d'orientation sur l'énergie (PLOE). Lors de la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, les députés (UMP) S. Poignant et P. Ollier ont fait passer deux amendements concernant l'éolien, dont un **portera un coup fatal à la filière éolienne, s'il est voté conforme lors de son passage au Sénat les 2, 3 et 4 mai.**

Que peut-on faire ?

En régions

Le 29 avril, les élus Verts présents dans 20 conseils régionaux ont décidé de mener une action commune pour s'opposer contre ces amendements éoliennicides. C'est un véritable « coup de gueule » de la part des élus de terrain qui ne souhaitent pas voir une source aussi prometteuse d'énergie renouvelable balayée d'un revers de main par un amendement dicté par les lobbies nucléaires. Les élus régionaux Verts font appel à la responsabilité des sénateurs pour ne pas tuer la filière éolienne et la capacité de développement local qu'elle initie dans les territoires.

Au Sénat

Au Sénat, les élus Verts et PS présenteront la semaine prochaine des amendements et sous-amendements afin de sauver l'éolien malgré les chances toutes relatives de succès face à la majorité parlementaire.

Mobilisation, pour quoi ?

Les élus Verts du Conseil Régional de Haute-Normandie, aux côtés de leurs collègues des autres régions, dénoncent les mesures proposées dans cet amendement. Elles ne visent qu'à restreindre considérablement le développement de l'énergie éolienne dans notre pays, développement rendu pourtant vital par la nécessaire diversification des modes de production d'énergie.

Jusqu'à présent, EDF avait l'obligation de rachat de l'électricité produite par l'énergie éolienne jusqu'à un plafond de 12 MW par installation. **Après la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, le plafond s'est transformé en plancher de 20 MW qui condamne de fait tous les projets de taille moyenne, actuellement largement majoritaires !** (la plupart tournent autour de 8 MW)

De plus, nous estimons que l'autonomie des collectivités locales est gravement mise en cause en donnant aux préfets des départements le pouvoir de définition des zones de développement éolien. La nécessaire coordination doit se faire sous l'égide de schémas de développement éoliens régionaux et départementaux. A l'exemple de la Région Haute-Normandie qui vient de lancer l'élaboration de son schéma régional éolien visant à favoriser l'implantation d'unités de production aux endroits les plus propices des territoires. **Alors qu'aujourd'hui la Haute-Normandie n'abrite toujours pas de parcs éoliens sur son territoire, ces amendements risquent de ruiner les efforts en faveur des énergies renouvelables.**

Le double discours du gouvernement face à ses engagements

Il est bon de rappeler une nouvelle fois que la France est tenue par l'Union européenne de produire, d'ici 2010, 1/5^{ème} de son électricité à partir d'énergies renouvelables. Or, pour l'instant, la part d'électricité produite par les renouvelables est en baisse. **Faut-il rappeler que la France est le dernier pays en matière d'éolien en Europe ? : nous faisons figure de cancre de l'Europe avec 407 MW d'électricité éolienne quand l'Allemagne en produit 40 fois plus !**

On voit difficilement comment la France pourrait tenir ses engagements en se passant de l'éolien !

Pour le Groupe des élus Verts au Conseil Régional de Haute-Normandie
Claude TALEB, président du groupe